

### Garantie pour la Suisse :

Cet article de la marque « basano » a été conçu en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumisà un contrôle de qualité exigeant.

HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (ci-après la Garante), garantit la qualité des cabines de douche (accès d'angle, douches rondes, parois latérales fixes) de la marque « basano » conformément aux dispositions ci-dessous.

#### 1. Durée de la garantie

La garantie est de 3 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver l'original du ticket de caisse ou de la facture comme preuve de la date d'achat.

## 2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux des cabines de douche basano. La garantie s'applique uniquement à un usage privé.

La garantie ne s'applique pas pour les défauts dans les cas suivants :

- erreur de montage ou de raccordement,
- manipulation ou utilisation inappropriée,
- entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,
- · force soudaine,
- utilisation de pièces de rechange non originales,
- actions chimiques non conformes.
- défauts d'usure dus à l'usage ou à tout autre type d'usure naturelle,
- dommages causés par une utilisation ou manipulation non conforme (par ex. coup, choc, chute) ou
- dommages découlant du non-respect des consignes d'utilisation et d'entretien.

La garantie n'inclut pas les dommages accessoires ou consécutifs ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie.

# 3. Prestations de la garantie

Pendant la durée de la garantie, la Garante examine l'article défectueux pour déterminer s'il s'agit d'un cas relevant de la garantie. En cas d'application de la garantie, la Garante répare ou échange l'article à ses propres frais. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est autorisée à le remplacer par un produit similaire. L'article remplacé ou les pièces de cet article deviennent la propriété de la Garante.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie n'entraînent pas l'application d'une nouvelle garantie.

#### 4. Revendication de la garantie

Pour revendiquer la garantie, nous vous prions de vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch.

Afin de convenir de l'envoi ou de l'enlèvement de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail suivante : service@hornbach.ch.

La revendication de la garantie requiert la présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture.

## 5. Droits légaux

Vos droits légaux au titre de la garantie et de la responsabilité produit ne sont pas limités par la garantie.